

Nancy, le 17 octobre 2012

Le Président de l'Université de Lorraine

A

Mesdames et Messieurs les Représentants du
Personnel titulaires
Mesdames et Messieurs les Représentants du
Personnel suppléants

ANNULE ET REMPLACE L'ORDRE DU JOUR adressé le 09/10/2012

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer des modifications de l'ordre du jour du comité technique du 23 octobre 2012 suivantes :

Point retiré

Point n° 3 *Harmonisation de la prestation « restauration » versée dans le cadre de l'action sociale d'initiative universitaire (ASIU)*

Points ajoutés

Point n° 3 *Mise en place d'un régime indemnitaire spécifique pour l'année 2012 (avis)*

Point n° 6 *Procédure d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (information)*

Le nouvel ordre du jour s'établit donc ainsi :

- Point n° 1** Désignation d'un secrétaire adjoint de séance
- Point n° 2** Approbation du PV relatif au CT du 25 septembre 2012 (sous réserve) (avis)
- Point n° 3** Mise en place d'un régime indemnitaire spécifique pour l'année 2012 (avis)
- Point n° 4** Suivi des propositions et avis du CT du 25 septembre 2012 (information)
- Point n° 5** Etat sur l'avancement des groupes de travail « ressources humaines » (information)
- Point n° 6** Procédure de l'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (information)
- Point n° 7** Fixation des indemnités d'examen et de jury (information)
- Point n° 8** Projet de sommaire du Bilan social 2012 (information)
- Point n° 9** Bilan de la campagne des concours (information)
- Point n° 10** Questions diverses

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre MUTZENHARDT